

# Loup : compte-rendu de l'entretien avec la ministre Delphine Batho

16 janvier 2013 |



Les représentants des différentes associations reçus par la ministre © SPA

*Compte-rendu rédigé par Oriane VATIN, chargée de communication de la SPA.*

Dix associations de défense du loup, dont FERUS, ont été reçues le 10 janvier 2013 par la ministre de l'Écologie, Delphine Batho. Elles ont insisté sur la nécessité de mieux organiser la protection des troupeaux menacés par les attaques, dans le cadre du futur « plan loup ».

**IMPORTANT : [N'oubliez pas de signer notre pétition collective !](#)**

Le futur plan loup 2013-2017, qui prendra le relais du plan loup 2008-2012, doit être validé le 5 février prochain et a pour vocation de garantir la protection du loup, tout en limitant ses impacts sur l'élevage. Bien que tardif compte tenu de ce calendrier, ce rendez-vous a permis aux associations présentes de s'exprimer de façon unie, directement auprès de la ministre, qui a souhaité les recevoir dans son bureau.

Lorsque l'un des représentants associatifs présent lui a demandé pourquoi elle a reçu les éleveurs bien avant les défenseurs des animaux, elle a répondu que «ne pas entendre la détresse des éleveurs comportait le risque de voir s'accroître le braconnage ». Elle a en outre reconnu le statut précaire du loup en France : «Il y a un danger d'éradication ».



Photo © SPA

«Delphine BATHO nous a écoutés, et elle a montré à plusieurs reprises au cours de la discussion -qu'elle a voulu très « technique et sérieuse »- qu'elle connaissait le [dossier](#), et notamment qu'elle réalisait bien le besoin de prendre en compte les différences de situations locales. En revanche, nous ressortons de cette entrevue sans rien de concret, si ce n'est un espoir d'être entendus avant que le plan loup 2013-2017 ne soit gravé dans le marbre», a déclaré Oriane Vatin, de la SPA, en sortant du bureau de la ministre.

En effet, le plan loup 2013-2017 sera officiellement présenté le 5 février et, à l'heure actuelle, aucune association ne l'a vu. Les participants à la réunion avec Delphine Batho s'inquiètent donc qu'à un stade aussi avancé; le futur plan soit déjà entièrement décidé.

«On a insisté sur la dimension de la protection des troupeaux avant de mettre en oeuvre toute une batterie de mesures pour autoriser les éleveurs à effectuer des tirs pour se défendre des loups», a ajouté Pierre Peyret, coordinateur loup/pastoralisme de l'association Ferus, après cette rencontre.

«Il est important que soient définis plus précisément les critères (par exemple la hauteur des clôtures ou le nombre de chiens nécessaires selon le nombre de têtes dans le troupeau) encadrant la protection des troupeaux. Animal Cross a porté à la connaissance du ministre une cinquantaine de relevés sur le terrain en 2012 menés par ses enquêteurs, à l'endroit même où se concentrent les attaques des loups, près de la zone de peuplement permanent des Bornes en Haute-Savoie. La conclusion est que, dans aucun cas, la protection des troupeaux est suffisante. Les plus grands troupeaux bénéficient d'un début de protection sans protection forte (nombre de chiens de protection en rapport avec la taille des troupeaux, hauteur des grillages, électrification, berger), avec même un troupeau à la Pointe de Sosay absolument pas protégé. Les troupeaux de moins de 400 têtes ne bénéficient d'aucune protection digne de ce nom. Les moutons sont un véritable garde-manger, facile et disponible pour les loups !», a renchéri Benoît, d'Animalcross.



Photo © SPA

La question des tirs dans les parcs nationaux a également été soulevée. En effet, en octobre 2012, le Parc national des Cévennes a demandé à être considéré comme « zone d'exclusion du loup ». «L'ASPAS refuse qu'un espace protégé de 57 000 hectares de forêt en zone cœur (soit le plus grand Parc national boisé de France), qui bénéficie des financements du ministère de l'Ecologie et de l'Union Européenne, puisse décréter qu'il n'y a pas de place pour le loup. Où y en aurait-il alors ? Un Parc national n'a pas vocation à être une chasse privée », s'est indigné Pierre Athanaze, de l'Aspas.

Enfin, outre le plan loup 2013-2017, ce qui inquiète les associations de protection animale et de l'environnement, c'est le débat parlementaire prévu le 30 janvier au Sénat. Il sera question de discuter la proposition de loi déposée par le sénateur de Lozère, Alain Bertrand (RDSE), qui vise à « créer des zones d'exclusion » où le loup pourra être abattu. D'après Pierre Athanaze, ces zones sont illégales au regard du droit européen. Ce qui a été confirmé par la ministre lors de notre entrevue.

Dans le bureau de Delphine Batho, ministre de l'Ecologie, étaient présents :

- Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie
- Maud Lelièvre, Conseillère en biodiversité de la ministre
- Aurore Gillman, Conseillère parlementaire de la ministre
- Laurent Roy, Directeur de la DEB
- Benoît Thomé, Vice-Président d'Animal Cross
- Pierre Athanaze, Président de l'ASPAS

- Madline Reynaud, Directrice de l'ASPAS
- Pierre Peyret, Coordonnateur loup de la FERUS
- Jean David Abel, Chargé de la mission Loup de FNE et membre du Comité National Loup
- Christine Sourd, Directrice adjointe des Programmes de Conservation du WWF
- François Moutou, SFPEM
- Orianne VATIN, Chargée de Communication à la SPA

Source : Site Web de FERUS le 16 janvier 2013 <http://www.ferus.fr/actualite/loup-compte-rendu-de-l-entretien-avec-la-ministre-delphine-batho>